

15/01/2021

Bon à Savoir!

n°7 STOP AUX PENSIONS ALIMENTAIRES IMPAYEES

Depuis le 1^{er} janvier 2021, tous les parents séparés peuvent avoir accès au service public de versement des pensions alimentaires, pour mettre un terme aux impayés.

De quoi s'agit-il ?

Vous souhaitez avoir un intermédiaire pour le versement de la pension alimentaire, avec ou sans problème d'impayés ?

La CAF peut vous aider en devenant votre intermédiaire pour faciliter le versement de la pension alimentaire, quels que soient votre situation familiale et le montant de vos revenus, que vous bénéficiiez ou non de prestations familiales.

POUR + D'INFORMATIONS : <http://pension-alimentaire.caf.fr>

